

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Assurances

- (058314) Le cadre juridique européen de la conformité dans les organismes d'assurance : de l'obligation de conformité à la gestion prudentielle du risque de conformité, DO CARMO SILVA Jean-Michel (Revue trimestrielle de droit financier, 01/03/17, n°1, p.85-93)

#### Bourse et marchés financiers

- (058313) Collective investment undertakings in the EU : how to frame a definition after the AIFMD, ANNUNZIATA Filippo (Revue trimestrielle de droit financier, 01/03/17, n°1, p.72-84)

#### Commercial

- (058342) L'adoption de la directive sur les secrets d'affaires, GALLOUX Jean-Christophe (R.T.D. COM., 01/01/17, n°1, p.59-74)

#### Sociétés et autres groupements

- (058311) Révision de la directive « Droits des actionnaires », GILBERT François (Revue trimestrielle de droit financier, 01/03/17, n°1, p.46-54)

### Législation Nationale

#### Banque

- (058340) Analyse du principe de non-ingérence sous l'angle de la protection des droits fondamentaux des cocontractants du banquier, ATTARD Jérôme (R.T.D. COM., 01/01/17, n°1, p.1-18)

- (058310) La qualité du client bancaire déterminante : les modalités de dénonciation du découvert bancaire, MALHERBE Nicolas (Banque et droit, 01/03/17, n°172, p.18-21)
- (058307) État des lieux des risques précontractuels du banquier contrepartie de swaps : revue des décisions rendues en 2016 par les cours d'appel de Paris et Versailles, SECHER Jean-François (Banque et droit, 01/03/17, n°172, p.4-10)

## **Bourse et marchés financiers**

- (058346) Les modifications apportées à la gestion collective par la loi Sapin 2, STORCK Michel (R.T.D. COM., 01/01/17, n°1, p.131-139)
- (058304) Les apports de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique en droit financier sont extrêmement nombreux et variés, CHACORNAC Jérôme, DAIGRE Jean-Jacques (Banque et droit, 01/03/17, n°172, p.39-43)

## **Civil**

- (058379) Le mandat de protection future : bilan et perspectives, PETERKA Nathalie (Répertoire du Notariat Degrénois, 30/04/17, n°8, p.497)

## **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (058382) Juriste, un métier en mutation, LARRIERE Stéphane (Expertises, 01/04/17, n°423, p.131-136)
- (058371) Données personnelles : la CNIL et le contrôle du juge administratif, SCANVIC Frédéric, MUYL Catherine (Expertises, 19/04/17, n°423)

## **Pénal**

- (058285) Loi Sapin II : l'arsenal répressif français et les défis de la modernité, (Revue Lamy Droit des affaires, 01/04/17, n°125, p.18)

## Procédure

- (058293) L'ambitieuse loi de modernisation de la justice – Focus sur l'action de groupe et les modes alternatifs de règlement des litiges, BOCCARA MARTINE, JOUFFIN Emmanuel (Banque et droit, 01/03/17, n°172, p.48-53)

## Sociétés et autres groupements

- (058358) Loi Sapin 2, FCPA, UKBA, CCA : comment ne pas se perdre dans le dédale de la conformité ?, (Cahiers droit de l'entreprise, 01/03/17, n°2)
- (058343) Mise en place des Management Package dans le cadre des opérations LBO de reprise, BRIGNON Bastien, ROSSO Benjamin (R.T.D. COM., 01/01/17, n°1, p.239)
- (058317) Rachat par des émetteurs cotés de leurs propres actions : guide de l'AMF du 2 février 2017, BASDEVANT François (Revue trimestrielle de droit financier, 01/03/17, n°1, p.106-111)
- (058315) Négociation des opérations de fusions-acquisitions après la réforme du droit des obligations, LOPEZ Olivier, SERRIER Julie (Revue trimestrielle de droit financier, 01/03/17, n°1, p.94-101)

## Jurisprudence

### Législation Nationale

#### Assurances

- **(058374) L'arbitrage au carrefour des droits**  
Dès lors qu'il n'était pas contesté qu'un avenant de cession en garantie d'un contrat d'assurance-vie était soumis, comme le contrat d'assurance lui-même, au droit luxembourgeois, auquel il était fait expressément référence, une cour d'appel n'avait pas à faire application des règles du droit français relatives au nantissement du contrat d'assurance-vie avec dépossession. C'est par une interprétation souveraine, exclusive de dénaturation, que des juges du fond ont pu interpréter un avenant de cession en garantie comme soumettant à l'accord du créancier toute opération de nature à affecter la valeur du bien cédé, ce qui était le cas de la demande d'arbitrage du souscripteur qui tendait à modifier la nature du placement pour le faire passer d'un profil d'investissement prudent à un profil exposé aux risques spéculatifs. (Cass.Com - 22/02/17 - 15-17425 : Revue

## Banque

- **(058363) La neutralisation des clauses aggravant le sort du débiteur par le juge de l'admission au passif**

« Saisie d'une demande de fixation d'une créance correspondant au capital prêté dans son intégralité et à échoir, ce dont il résultait que le prêt n'était pas exigible à la date du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde de la débitrice et que cette dernière n'était pas défaillante dans l'exécution de ses obligations, la cour d'appel, après avoir relevé que, selon la clause litigieuse, l'indemnité de recouvrement de 5 % était due si la banque se trouvait dans la nécessité de recouvrer sa créance par les voies judiciaires ou autres, et également si la banque était tenue de produire à un ordre de distribution quelconque, notamment en cas de redressement judiciaire de l'emprunteur, en a exactement déduit qu'en l'espèce, une telle clause aggravait les obligations de la débitrice en mettant à sa charge des frais supplémentaires du seul fait de sa mise en sauvegarde ». (Cass.Com - 22/02/17 - 15-15942 : Actualité des procédures collectives civiles et commerciales 2017, n°7 - note de GOHLEN Catherine )

- **(058359) Nouvelles précisions sur le régime juridique de l'article L.128-2 (anciennement L.137-2) du Code de la consommation**

En se déterminant sans distinguer entre l'action relative au paiement du capital restant dû à la date de la déchéance du terme, qui n'était pas prescrite, et celle portant sur les mensualités échues depuis le mois de janvier 2009, et sans constater, pour ces dernières, que les paiements effectués jusqu'à la déchéance du terme avaient permis de régulariser les incidents de paiement antérieurs, la cour d'appel a privé sa décision de base légale. (Cass.Civ. - 14/12/16 - 15-24055 : Petites Affiches 2017, n°68, p.10 - note de LASSERRE-CAPDEVILLE Jérôme )

- **(058355) Absence de responsabilité de la banque qui met en contact le client et un courtier en investissement [placement immobilier de défiscalisation]**

La Cour refuse de mettre à la charge de la banque un devoir d'investigation particulier. C'est au client qu'il incombe de se renseigner. Les premières fautes sont à mettre à la charge du courtier et de l'investisseur. (Cass.Com - 15/11/16 - 15-12535 : R.T.D. COM. 2017, n°1, p.150 - note de LEGEAIS Dominique)

- **(058350) Sanction des TEG et des taux de période erronés**

Même s'il s'agit d'une dérive regrettable, l'intérêt, le TEG et le taux de période continuent d'être une source d'interrogations et de contentieux majeurs. C'est que, interprétant des dispositions qui, il est vrai, n'ont pas toute la clarté souhaitable, les juridictions, souvent saisies par des emprunteurs de mauvaise foi cherchant la bonne aubaine, alternent dans

### **(058350) Sanction des TEG et des taux de période erronés**

leur décision le chaud et le froid ouvrant et fermant tour à tour la porte aux pourvois. La dernière livraison d'arrêts traduit bien cette indécision. (Cass.Civ. - 25/01/17 - 15-24607 ; CJUE - 09/11/16 ; Cass.Com - 31/01/17 - 14-26360 ; Cass.Civ. - 14/12/16 - 15-26306 : R.T.D. COM. 2017, n°1, p.152 - note de LEGEAIS Dominique)

## **Bourse et marchés financiers**

- **(058336) L'affaire Gameloft**

L'affaire Gameloft retient l'attention en ce qu'elle donne l'occasion d'analyser les raisons qui ont pu conduire l'AMF à refuser de proroger la clôture de l'offre à une date ultérieure à l'arrêt de la Cour d'appel statuant au fond. Le non-respect de ses engagements par Vivendi invite à s'interroger sur les conditions dans lesquelles il pourrait être à l'avenir décidé de refuser de faire droit à une demande de sursis à exécution en l'absence d'un décalage de la date de clôture de l'offre. (Cour d'appel - Paris - 04/05/16 : Revue trimestrielle de droit financier 2017, n°1, p.112 - note de MARTIN Didier, KANOVITCH Benjamin, HAAS Florence, EPELBAUM Myriam)

## **Pénal**

- **(058353) Non bis in idem et (auto) blanchiment**

Cet arrêt est particulièrement intéressant en ce qu'il met en lumière les difficultés que soulève la qualification du délit de blanchiment dans le contexte récent de l'admission de l'auto-blanchiment. (Cass.Crim - 07/12/16 - 15-87335 : R.T.D. COM. 2017, n°1, p.2572 - note de SAENKO Laurent )

## **Procédures collectives**

- **(058368) La cession de gré à gré des actifs du débiteur en liquidation judiciaire**

Le régime juridique de la réalisation de gré à gré des actifs du débiteur en liquidation judiciaire démontre l'importante emprise du droit des obligations sur le droit des procédures collectives. (Cour d'appel - Bordeaux - 05/01/17 : Droit et patrimoine 2017, n°268, p.32 - note de WATERLOT Maxence)

- **(058249) Titulaire d'une sûreté publiée et reprise de la liquidation judiciaire**

Le créancier titulaire d'une sûreté publiée, qui n'a pas été averti d'avoir à déclarer sa créance et qui ne l'a pas déclarée, a qualité pour solliciter la reprise de la liquidation judiciaire, aux fins de vendre un immeuble non réalisé pendant la liquidation judiciaire. (Cass.Com - 29/11/16 - 15-13190 : Gazette du Palais 2017, n°13, p.65 - note de LE CORRE Pierre-Michel)

- **(058105) Comblement d'insuffisance d'actif : défaut de déclaration de cessation des paiements dans le délai de rigueur**

Même rendus sous l'empire des textes en vigueur pour l'un avant la loi du 26 juillet 2005 et pour l'autre avant l'ordonnance du 18 décembre 2008, ces deux arrêts conservent tout leur intérêt et la solution proposée est parfaitement transposable aujourd'hui. La Cour de cassation y rappelle que l'omission de déclaration de la cessation des paiements dans le délai légal est susceptible de constituer une faute de gestion, mais qu'elle doit s'apprécier au regard de la seule date de la cessation des paiements fixée dans le jugement d'ouverture ou dans un jugement de report. Elle y précise également que les dirigeants ne peuvent être condamnés si la procédure a été ouverte avant l'expiration du délai pour la déclarer. (Cass.Com - 31/01/17 - 15-19693 : Bulletin Joly Sociétés 2017, n°4, p.245 - note de CERATI-GAUTHIER Adeline )

## **Sociétés et autres groupements**

- **(058375) Primauté de l'administrateur provisoire judiciaire sur l'administrateur provisoire prévu dans les statuts d'une SAS**

Le présent arrêt traite de trois questions intéressantes. La première est relative à la primauté de l'administrateur provisoire nommé par le juge sur celui institué par les statuts. La deuxième concerne l'appréciation des conditions de désignation de l'administrateur provisoire judiciaire. La troisième, rarement abordée par la jurisprudence, a trait à la possibilité pour l'administrateur provisoire judiciaire d'accomplir des actes de disposition. (Cass.Com - 08/11/16 - 14-21481 : J.C.P. E. 2017, n°15, p.31 - note de LECOURT Benoit )

<b>Textes</b>
---------------

## **Législation Communautaire**

### **Banque**

- (058365) Règlement d'exécution (UE) 2017/700 de la Commission du 18 avril 2017 modifiant pour la deux cent soixante-sixième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EILL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°103 du 19/04/17, p.22)

## **Législation Nationale**

### **Assurances**

- (058364) Arrêté du 12 avril 2017 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 relatif aux obligations d'information des organismes d'assurance prenant des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification (J.O. n°92 du 19/04/17)

### **Banque**

- (058386) Décret n° 2017-563 du 18 avril 2017 autorisant à titre expérimental une dérogation aux règles d'octroi de microcrédits professionnels dans le Département de Mayotte (J.O. n°93 du 20/04/17)
- (058333) Arrêté du 13 avril 2017 portant application des articles L. 562-1, L. 562-3 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°89 du 14/04/17)

### **Immobilier et urbanisme**

- (058332) Avis relatif à l'indice de référence des loyers du premier trimestre de 2017 (Loi n° 2008-111 du 8 février 2008) (J.O. n°89 du 14/04/17)

### **Public**

- (058384) Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (J.O. n°93 du 20/04/17)
- (058357) Décret n° 2017-547 du 13 avril 2017 relatif à la gestion des instruments financiers détenus par les fonctionnaires ou les agents occupant certains emplois civils (J.O. n°90 du 15/04/17)

### **Sociétés et autres groupements**

- (058383) Décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat (J.O. n°93 du 20/04/17)